

Philatélie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **31 (1985)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



(Suite du n° 9)

Sur papiers différents, celui de München et celui de Berne, les « Strubel » non dentelés furent vendus jusqu'au 30 Août 1862 pour le 15 Rappen rouge et jusqu'au 31 juillet 1863 pour les autres valeurs. Avec tous les défauts d'impression, les « Strubel » n'avaient pas la faveur du public, de plus, il fallait des ciseaux pour les couper des feuilles.

L'administration postale avait déjà des projets de timbres nouveaux et surtout envisageait d'utiliser un nouveau procédé qui consistait à perforer les timbres entre eux ce qui en facilitait leur séparation et également un moyen de sûreté contre les faussaires.

L'impression relief fut conservée, mais le papier « Dickson » revenant trop cher, il fut décidé d'utiliser le papier avec « marque de contrôle ».

Marque de contrôle, croix fédérale dans un double ovale, est obtenu par forte pression sur les feuilles de papier sec. Moyen complémentaire contre les faussaires.

Helvetia dentelé

De nouvelles taxes postales devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1862, une nouvelle série fut mise en vente seulement à partir du 1^{er} octobre 1862, en remplacement des « Strubel » qui furent retirés de la vente le 1^{er} août 1863.

Cette nouvelle série se distingue par trois éléments :

1° — Helvetia assise de profil et non de face

2° — Les timbres étaient dentelés ce qui leur amena les faveurs du public

3° — Par une marque de contrôle (croix fédérale dans un double ovale) remplaçant le fil de soie transversal.

Au cours des années, les valeurs et couleurs des timbres varièrent.

Une autre évolution se profilait et à partir du 22 juin 1881, de nouvelles valeurs remplacèrent progressivement les précédentes.

Avec ces nouveaux timbres, tout au moins nouvelles valeurs faciales, un procédé révolutionnaire apparut : « Le papier avec fragments de fils de soie de différentes couleurs ». Ces fragments de fils de soie, dispersés dans la pâte à papier, rendirent plus difficiles les falsifications.

Type chiffre et Helvetia debout

Mais bientôt il apparut que le papier était cassant et l'impression en relief trop onéreuse.

Une nouvelle série composée de deux types différents fut décidée et mise en vente à partir du 1^{er} avril 1882.

Type Croix fédérale et Chiffre pour les petites valeurs, de 2 à 15 Cts., typographié, et type Helvetia debout, pour les valeurs de 20 Cts à 3 Frs, imprimé en taille douce.

Par un décret du 14 mai 1883, tous les timbres précédents la série Type Chiffre et Helvetia debout furent démonétisés le 1^{er} octobre 1883.

A partir de 1905, la marque de contrôle du papier fut remplacée par le filigrane « Grande Croix ». Le filigrane est apposé dans la pâte du papier encore humide.

A partir du 11 novembre 1907, Guillaume Tell et son fils remplacèrent la série courante précédente.

Par la suite des séries courantes se succédèrent : paysages, personnages historiques, monuments, etc... Actuellement la série courante représente les signes du Zodiaque représentés chacun avec un paysage de la saison à laquelle le signe se rapporte.

Timbres commémoratifs

Le 2 juillet 1900, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'U.P.U. fondée à Berne, 3 timbres spéciaux, de format vertical double des timbres ordinaires, furent émis.

A partir du 2 février 1932, avec l'émission commémorative de la Conférence du désarmement à Genève, régulièrement, tous les ans, l'administration postale de la Suisse émet de nouvelles vignettes postales.

Parmi ces émissions, régulièrement paraissent fin mai-début juin l'émission annuelle Pro Patria et entre le 29 novembre et le 1^{er} décembre de chaque année également la série au profit de Pro Juventute.

Conclusion

Avec le timbre-poste, c'est l'histoire de la Confédération qui nous est contée.

Avec le timbre-poste, défilent devant nos yeux les traditions, les paysages, etc...

Des balbutiements des premiers timbres émis en 1843 à leurs impressions modernes, c'est également l'histoire de l'Art graphique que nous représentent les timbres-poste.

A. Barriot

PRO PATRIA 1985

Ausgabedag 28.5.1985
Jour d'émission 28 5 1985
Giorno d'emissione

Schätze aus Schweizer Museen
Trésors des musées suisses
Instrumenti di musica popolare
suisse
Tesori di Musei svizzeri
Strumenti musicali popolari svizzeri



Musee Baud, L'Auberson
Musée Baud, L'Auberson



Ritmisches Museum, Chur
Musée Ritmique, Coire
Museo ritico, Coira



Historisches Museum, Bern
Musée d'histoire, Bern
Museo Storico, Berna



Historisches Museum, Basel
Musée d'histoire, Bâle
Museo Storico, Basilea



Kornhaus, Burgdorf
Kornhaus, Berthoud

Entwerfer Karl Tanner
Autteur Niederwichterach
Progettista

Format 33,4 x 28 mm
Formato